



AQUARIO'CLUB DES PORTES DE L'EURE

Vernon / Saint-Marcel

www.aquavernon.fr

Demande d'adhésion ou de réadhésion

Dès le 1^{er} septembre, une demande d'adhésion est à remplir pour la saison aquariophile. Cette demande d'adhésion doit obligatoirement être remplie entièrement et remise à l'un des responsables de l'association accompagnée de son règlement.

Demande (à compléter par le demandeur) :	<input type="checkbox"/> Adhésion* <input type="checkbox"/> Réadhésion*
Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code postal :	Ville : Tél. :
Date de naissance :	E-mail :@.....
Après avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur, et les avoir acceptés, je vous prie de bien vouloir accepter mon adhésion à l'Aquario'Club des Portes de l'Eure. J'autorise l'association à utiliser mon image ou celle de l'enfant mineur que je fais adhérer, à des fins de publication dans les médias d'information et sur le site Internet de l'association (tout refus de publication fera l'objet d'un courrier adressé au président de l'association).	
Date, nom et visa du demandeur :	Pour les <u>enfants mineurs</u> , date, nom et visa du père, de la mère ou du tuteur légal :

* Tous les champs sont à compléter pour une première demande d'adhésions. En cas de demande de réadhésion les champs nom et prénom peuvent être complétés seuls, en le cas d'absence de changement des autres champs.

Adhésion (à compléter par le responsable de l'association) :	<input type="checkbox"/> Validation <input type="checkbox"/> Refus
Règlement : (Chèques à l'ordre de ACPE)	Montant de la cotisation : <input type="checkbox"/> 40 € <input type="checkbox"/> 25 € *
<input type="checkbox"/> Chèque: € , émetteur (si ≠)	Nom et visa du responsable :
<input type="checkbox"/> Espèces : €	
Date de traitement :	
Observations :	
.....	

* Cotisation réduite : A compter de la 2^{ème} adhésion d'un même foyer - A compter du 1^{er} avril, jusqu'au 31 août.

Les informations recueillies sont nécessaires pour la gestion de votre adhésion et font l'objet d'un traitement informatique, dispensé de déclaration à la CNIL (dispense n° 8), et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'art. 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser au secrétariat de l'association.

Les statuts et le règlement intérieur sont consultables au sein des locaux l'association, auprès de ses responsables et sur le site Internet de l'association. L'adhérent s'engage à les respecter sous peine de radiation du club.

L'adhérent est tenu de respecter et de faire respecter les règles de base qui assurent la bonne utilisation des installations et matériels de l'association. Il se doit d'intervenir si besoin : signalez les anomalies aux responsables du club. Toute dégradation ou défaut de conduite pourra conduire à l'exclusion temporaire ou définitive du club.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions, elles sont les bienvenues.